

ORDRE DU JOUR

I - PERSONNEL COMMUNAL

I-1) Service technique : création de postes d'adjoints techniques saisonniers.

II - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

II-1) Demandes de subvention pour le plan de végétalisation de Saint-Satur ;

II-2) Fixation d'un tarif de dédommagement de frais d'eau et d'électricité ;

II-3) Etude thermiques et études préalables au dépôt du dossier de demande subvention de rénovation de la mairie - autorisation de paiement ;

II-4) Projet d'acquisition et d'aménagement d'un local commercial - devenir du dossier.

III - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

III-1) Renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire et modification des horaires de l'école maternelle.

III-2) Consultation publique - projet de création d'un secteur d'information des sols sur le territoire de Saint-Satur - avis

Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 janvier 2021

DELIBERATIONS

I-1) Service technique : création de postes d'adjoints techniques saisonniers.

Vu :

- la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ;
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 et son article 3 - I alinéa 2 ;

Compte tenu des tâches à accomplir au sein du service technique dans le cadre de la période estivale et des congés posés par les différents agents, il est nécessaire de créer trois postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet pour une durée de 6 mois, conformément à l'article 3-I alinéa 2 de la loi susvisée, pour satisfaire un besoin saisonnier. Les contrats pourront débuter entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021, en fonction des candidatures retenues.

Les agents recrutés se verront confier les tâches suivantes : agent polyvalent du service technique (entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, entretien de la voirie, manutention...).

Les agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique (l'indice brut 354, indice majoré 330).

Mme FOURNIER indique que le club de rugby a un salarié qui est en chômage partiel et propose de le faire travailler au sein des services municipaux. Toutefois, cet agent ne serait disponible qu'à temps partiel.

M. NOEL indique qu'il est préférable que les agents soient embauchés directement par la mairie.

Mme COQUERY indique qu'il y a des possibilités de contrat pour les personnes en chômage partiel.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

DECIDE de la création de trois postes d'adjoints techniques saisonniers à temps complet pour une durée de 6 mois qui pourront débuter entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 et qui seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 ;

DECIDE de la modification du tableau des effectifs pour 2021 dans les conditions ci-dessus indiquées.

INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

II - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

II-1) Demandes de subvention pour le plan de végétalisation de Saint-Satur

La Commune de Saint-Satur souhaite engager une démarche globale de végétalisation des espaces publics.

Le végétal sous toutes ses formes participe à la composition paysagère des espaces urbains et à l'amélioration de la qualité de vie en ville. Le végétal est incontestablement nécessaire dans les espaces urbains :

- il permet le tamponnage de l'eau pluviale,
- il crée des niches de biodiversité,
- il permet la production de fraîcheur par ombrage et évapotranspiration,
- il permet la création d'ambiance apaisée.

Aussi, la commission développement durable et le service technique ont élaboré un plan de végétalisation des espaces publics qui prévoit :

- la plantation de massifs de vivaces avenue de Fontenay, avec maintien de 4 massifs en plantes annuelles ;
- la plantation d'arbustes, rue du Commerce, vers le viaduc ;
- la plantation de jachères fleuries sur plusieurs espaces adaptés (avenue de Verdun, circuit de la Loire à vélo...);
- la création de deux haies champêtres chemin des Godibolles ;
- la plantation de plusieurs arbres avenue de Fontenay, au Centre Socio-Culturel, place du marché et au Linquet, parking du Ligérien, le long du canal et rue des ponts ;
- la mise en place de pieds d'arbres ;
- l'aménagement d'une pergola avec des plantes grimpantes à la Fontaine de la Fresque ;
- la création de massifs avec des arbustes au port de plaisance ;
- la plantation de pieds de murs.

Le coût total de ce plan de végétalisation de l'espace public s'élève à 27 332,08 € HT, soit 32 798,50 €.

Le Plan de financement de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de financement	Montant
Etat - DETR ou DSIL ou DSIL exceptionnelle	40 %	10 932 €
Pays Sancerre Sologne / Région	40 %	10 932 €
Commune	20 %	5 468,08 €

Mme PRON indique qu'il faut faire une réunion avec les commerçants du marché. Mme MAITREPIERRE propose d'attendre le retour du CAUE missionné pour réaliser une proposition d'aménagement.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de la réalisation du programme de végétalisation des espaces publics ;

ARRETE les modalités de financement de ces travaux telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR et/ou de la DSIL et/ou de la DSIL exceptionnelle et de la Région.

II-2) Fixation d'un tarif de dédommagement de frais d'eau et d'électricité

Monsieur le Maire fait part du branchement régulier de caravanes sur les compteurs d'eau et d'électricité de la commune. Monsieur le Maire propose de fixer un coût de dédommagement par mois, pour les branchements constatés.

Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer le coût de remboursement des frais occasionnés pour la commune à 50 € par mois pour l'électricité et 20 € par mois pour l'eau.

M. CARRE fait part d'un problème de sécurité de l'installation électrique. M. le Maire indique qu'il s'agit d'un terrain appartenant aux Voies Navigables de France. Mme THOMAS indique que Voies Navigables de France devrait faire le nécessaire pour empêcher l'installation.

Après en avoir délibéré,

Avec 1 ABSTENTION (M. CARRE) et 12 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

FIXE le coût de remboursement des frais d'eau à 20 € par mois indivisible et d'électricité à 50 € par mois indivisible pour les branchements constatés sur les compteurs communaux.

II-3) Etude thermiques et études préalables au dépôt du dossier de demande subvention de rénovation de la mairie - autorisation de paiement

La municipalité a souhaité engager un programme de rénovation thermique de ses bâtiments communaux.

La mairie a été identifiée comme un des bâtiments les plus énergivores du patrimoine communal. De plus, il s'avère que les locaux de la mairie ne respectent pas les normes de sécurité au travail et ne sont pas entièrement accessibles aux personnes handicapées. Enfin, ce bâtiment qui se trouve être en mauvais état d'entretien fait partie du mur d'enceinte du Presbytère inscrit à l'inventaire des monuments historiques et est situé à proximité immédiate de l'Abbatiale classée au titre des Monuments historiques, sa rénovation s'engage aussi dans une démarche de mise en valeur de notre patrimoine.

Par délibération en date du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a décidé de déposer des dossiers de demande de subvention pour la réalisation du programme de rénovation du bâtiment de la mairie.

Afin de présenter un dossier conforme aux exigences de la Préfecture et de la Région, il a été nécessaire de faire procéder à la réalisation d'un relevé de l'existant, d'une étude thermique, d'un avant-projet et d'une estimation financière.

Le coût correspondant à ces missions est de :

- relevé métré de l'existant, avant-projet, estimation financière : 10 800 € TTC
- diagnostic énergétique : 3 840 € TTC.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'inscription au budget des dépenses présentées ci-dessous au compte 2031.
AUTORISE le mandatement des dépenses correspondantes sur le budget 2021.

II-4) Projet d'acquisition et d'aménagement d'un local commercial - devenir du dossier

Face à la fermeture de plusieurs commerces, rue du Commerce, qui n'ont pas été repris, nuisant de fait à l'attractivité de notre commune, le Conseil Municipal a souhaité proposer au Conseil Municipal de mener une politique incitative de réimplantation de commerces.

La commune a ainsi souhaité procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé rue du Commerce et a proposé de réaliser les travaux de réfection et de réaménagement afin d'y permettre l'implantation d'un commerce de bouche.

Deux commerçants avaient fait acte de candidature. L'un des deux commerçants, M. LEBOEUF, particulièrement intéressé sur le projet, après une étude de marché, a fait part à Monsieur le Maire de son souhait d'acquérir et d'aménager par lui-même ce local pour le transformer en boucherie.

Aussi, Monsieur le Maire propose de prendre acte de cette proposition et de retirer les dossiers de demande de subvention correspondants.

La réalisation du projet par le commerçant présente les avantages suivants :

- la capacité d'emprunt et d'investissement de la commune ne sera pas grevée par ce projet, ce qui permettra à la commune d'investir dans d'autres opérations ;
- le commerçant sera d'autant plus impliqué dans la réussite du projet.

Enfin, la commune n'a vocation à intervenir en matière économique qu'en cas de carence de l'initiative privée, ce qui n'est plus le cas si un commerçant souhaite investir par lui-même.

En ce qui concerne le projet d'aménagement de logements, il conviendra de rechercher un nouveau bâtiment pour la réalisation de ce projet, ce qui permettra la reconversion de deux bâtiments et non plus d'un seul.

Après en avoir délibéré,
1 voix CONTRE (Mme PRON), 1 ABSTENTION (M. CARRE) et 11 voix POUR,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'abandon du projet de réalisation du programme d'acquisition d'un bâtiment et d'aménagement d'un local commercial et de logements compte tenu du souhait d'un commerçant d'investir pour la réalisation du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à retirer les dossiers de demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR et/ou DSIL, de la Région, du Département et du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

III - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

III-1) Renouveaulement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire et modification des horaires de l'école maternelle

Vu :

- le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant :

- l'avis de la commission enfance en date du 26 janvier 2021 ;
- l'avis du conseil d'école maternelle du 19 février 2021 ;

En juin 2017, le gouvernement a offert la possibilité aux communes de revenir à la semaine à 4 jours. La semaine à 4,5 jours reste la règle et la semaine à 4 jours une exception.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, après concertation entre la mairie, les écoles et les parents d'élèves, il a été décidé du retour à la semaine à 4 jours. La dérogation qui a été alors demandée à l'inspection d'académie est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Aussi, il convient de déposer une nouvelle demande de dérogation à l'inspection d'académie afin de maintenir l'organisation actuelle du rythme scolaire avec une semaine à 4 jours.

La commune et l'école maternelle ont souhaité profiter de cette demande pour revoir les horaires de l'école maternelle, à savoir :

- horaire de pause méridienne avancé à 11h50 jusqu'à 13h20 (élémentaire : 12h10-13h40) afin de permettre d'assurer des services en cantine plus agréables pour les maternelles et les élémentaires ;

- horaire de début de journée avancé à 8h55 et de sortie à 16h25 pour favoriser le rythme pédagogique de la matinée, ce qui facilitera aussi les familles ayant des enfants en maternelle et en élémentaire.

Le rythme des journées serait donc le suivant :

ECOLE MATERNELLE :

	7h00	8h55	11h50	13h20	15h00	16h25	19h30	
Lundi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			
Mardi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			
Mercredi	Accueil de Loisirs							
Jeudi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			
Vendredi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			

ECOLE ELEMENTAIRE :

	7h00	9h00	12h10	13h40	15h00	16h30	19h30	
Lundi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			
Mardi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			
Mercredi	Accueil de Loisirs							
Jeudi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			
Vendredi	Accueil Péri-scolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Péri-scolaire			

Les conseils d'école maternelle et élémentaire se sont prononcés favorablement pour leurs horaires et organisations respectifs.

Mme COQUERY demande si cela remet en cause la nécessité de refaire la cantine. Mme FOURNIER indique qu'il sera toujours nécessaire de faire la mise aux normes.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

SE PRONONCE favorablement au maintien de l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021 ;

SE PRONONCE favorablement sur la modification des horaires de l'école maternelle telle que présentée ci-dessus.

- passage d'une entreprise pour le nettoyage des trottoirs rue du Commerce (du viaduc à la fresque), pourtour de l'Eglise et dalles du Centre Socio-Culturel : un premier devis reçu de 5 616 €.

Mme COQUERY indique qu'ensuite les riverains devront entretenir leurs trottoirs.

M. le Maire remarque que si la commune souhaite être exigeante, il convient de montrer l'exemple.

Mme PRON indique qu'il faudrait faire un article dans Le P'tit GORDON

M. NOEL indique que concernant l'intervention de l'ASER, il est proposé d'attendre que le degré de verdissement des rues rende l'intervention nécessaire.

Concernant le nettoyage des trottoirs, M. le Maire souhaite que l'opération soit lancée au mois de mars.

➤ MODALITES DE GESTION DU CAMPING ET DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réétudier les modalités de gestion du camping et du port de plaisance.

Situation actuelle :

- Camping : l'exploitant disposait préalablement d'une délégation de service public. Il dispose désormais d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public d'un an (jusqu'au 30/10/2021) renouvelable une fois. L'objectif était ensuite d'avoir recours à un bail emphytéotique.

La commune engage en parallèle un programme de réfection du camping (voirie, bloc sanitaire).

- Port de plaisance : la gestion du port est confiée par délégation de service public à la SAUR jusqu'au 31/12/2025. La SAUR et la commune sont favorables à une résiliation anticipée de ce contrat dès le 31/12/2021.

Modalités de gestion possibles :

La commune doit s'interroger sur la possibilité de décider de confier une gestion groupée du camping et du port de plaisance.

Monsieur le Maire propose de réétudier le cadre dans lequel la commune peut confier la gestion de ces services. Les différents contrats possibles sont les suivants :

- Délégation de service public : tableau de synthèse remis aux conseillers

- Bail emphytéotique : tableau de synthèse remis aux conseillers

- Bail commercial : tableau de synthèse remis aux conseillers

Les membres de la commission délégation de service public après une première étude trouvent préférable :

- de recourir à un contrat de délégation de service public plutôt qu'à un bail emphytéotique. La délégation de service public permettant de garder un plus grand contrôle sur le service.

- d'essayer de confier une gestion groupée du camping et du port de plaisance.

➤ **SILOS**

Une prochaine réunion de travail sur le devenir des silos est organisée mercredi 10 mars 2021 avec AXERREAL, Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires, Mme l'Architecte des Bâtiments de France et VNF.

➤ **SERVICE TECHNIQUE**

M. NOEL informe le conseil municipal de plusieurs arrêts maladie au sein du service technique au mois de février 2021 ayant réduit de moitié l'effectif du service.

➤ **CENTRE SOCIO-CULTUREL**

Les travaux pour permettre d'isoler la salle de réunion (installation de deux portes) représentent un coût de 7 200 €.

Lors de la dernière commission de sécurité, le représentant du SDIS a indiqué que dans cette configuration la capacité d'accueil de la salle de réunion serait réduite à 17 personnes.

➤ **CHAUFFAGE CENTRE SOCIO-CULTUREL**

Des démarches sont effectuées pour étudier les améliorations à apporter pour réduire le coût de chauffage du Centre Socio-Culturel.

Plusieurs pistes sont à l'étude.

Le bureau d'étude qui a conçu le chauffage nous a orienté vers le fabricant du système de chauffage qui pourrait faire un audit (750 € HT).

En dehors de la grande salle, toutes les autres pièces sont en chauffage électrique. L'éclairage extérieur fonctionne tous les soirs.

➤ **CENTRE DE VACCINATION**

Le Centre de vaccination fonctionne bien et devrait rester ouvert encore plusieurs mois. Il est ouvert quatre matinées (lundi, mardi, jeudi et samedi).

Mme PRON indique que le centre devrait fonctionner encore de nombreux mois. Les médecins du secteur ne souhaitent pas vacciner leurs patients à leur cabinet avec le nouveau vaccin car cela est très compliqué en logistique et préfèrent recourir à un centre de vaccination. Ce sont de plus en plus les médecins retraités qui s'occupent du centre de vaccination. Les infirmiers fatiguent. On cherche des infirmiers retraités ou disponibles. 180 injections sont réalisées par semaine (36 à 54 patients par demi-journée).

Mme PRON et M. PABIOT ont écrit à l'ARS et à M. le Préfet en proposant de demander aux ordres de contacter individuellement les professionnels.

Mme FOURNIER indique que les difficultés vont probablement être nationales.

Mme PRON a une visioconférence ce soir pour la mise en place du nouveau vaccin au centre de vaccination.

Mme PRON indique qu'il faut plus de bénévoles et remercie les bénévoles qui s'investissent.

Nous recherchons des professions médicales disponibles pour vacciner.

M. le Maire propose de faire une communication via le Président de la Communauté de Communes.

M. CARRE indique qu'il faut étudier le devenir du Centre Socio-Culturel et le manque à gagner de la salle.

M. TOUZERY indique qu'à un moment il faudra que l'on puisse louer la salle le weekend.

➤ **BUDGET**

Les commissions finances et travaux vont se réunir pour travailler sur l'élaboration du budget.

Les réunions sont fixées comme suit :

- commission finances : lundi 1er mars à 14 heures et mardi 30 mars à 14 heures ;
- commission travaux : jeudi 25 février à 9 heures et jeudi 25 mars à 14 heures.

Le conseil municipal lors duquel le budget sera adopté se déroulera le mardi 13 avril à 18 heures.

➤ **DEVENIR DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal engage une réflexion sur le devenir de certains bâtiments communaux :

- bâtiment de la Poste ;
- bâtiment de la 4S ;
- Logement de l'école élémentaire ;
- Les écoles.

➤ **AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE RUGBY**

La commune a fait paraître la publicité pour les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade de rugby sur son profil acheteur : www.marches-publics.info

Les entreprises ont jusqu'au 19 mars 2021 à 12 heures pour remettre leurs offres de manière dématérialisée.

➤ **LOGO**

Mme MAITREPIERRE présente les premières propositions faites concernant le logo de la commune.

Mme PRON demande si il serait intéressant d'avoir la même typographie que le Pt'it Gordon,

La devise sous le viaduc est plus agréable.

Les différentes couleurs du viaduc symbolisent l'évolution de la nature.

Les conseillers municipaux félicitent Mme MAITREPIERRE.

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE**

Mme FOURNIER et Mme SENOTIER travaillent sur la nouvelle organisation du transport scolaire des écoles de Saint-Satur.

Les pistes suivantes sont à l'étude :

- acquisition ou location d'un véhicule électrique (avec possibilité de subventionnement en cas d'acquisition) ;

- partenariat avec le club de rugby pour l'utilisation de leur minibus avec possibilité de mise à disposition d'un chauffeur, avec partage des frais.

La solution du chauffeur évite les problématiques de déplacement.

Mme COQUERY indique qu'il faut quelqu'un pour conduire le véhicule. Mme FOURNIER indique qu'il pourra s'agir soit d'un animateur communal, soit d'un animateur du club de rugby. Une animatrice a indiqué qu'elle ne se sentait pas à l'aise de conduire le véhicule pour réaliser le transport scolaire.

Mme THOMAS indique qu'il existe des prestataires qui proposent des véhicules publicitaires.

➤ **PETITES VILLES DE DEMAIN**

Une réunion est organisée avec la Préfecture du Cher, la DDT du Cher, la Région et le Département vendredi 12 mars.

➤ **AMENAGEMENT ACCES GARE DE TRACY/SANCERRE**

A la demande de M. le Maire, une réunion se déroulera le lundi 8 mars concernant la nécessité de réaliser un aménagement piétonnier et cycliste entre le pont de Loire et la gare de Tracy/Sancerre.

➤ **TRAVAUX ENEDIS**

M. NOEL a reçu un chargé de mission ENEDIS concernant des travaux de sécurisation de l'alimentation du poste source de Cosne-sur-Loire. Il s'agit d'enfouir une ligne haute tension raccordant le poste de Cosne-sur-Loire à celui de Fontenay. Ils devraient passer sous la voie ferrée, le pont de Loire, le canal et le rû par forage dirigé.

Un autre projet ENEDIS est à l'étude sur Saint-Satur pour sécuriser le réseau haute tension qui traverse la commune, les lignes enterrées sont moins sensibles aux aléas climatiques.

Les deux chargés d'étude ont été invités à se rapprocher pour coordonner leurs travaux et utiliser les mêmes tranchées lorsque cela est possible.

Le chargé de mission a aussi été invité à se rapprocher du projet de raccordement du parc photovoltaïque de Tracy pour savoir où celui doit être raccordé (un raccordement sur Saint-Satur ayant été évoqué).

Les travaux sont entièrement à la charge d'Enedis.

Le Département refuse que les réseaux passent sur la rue des ponts qui vient d'être refaite.

➤ **COMITE DE BASSIN**

Monsieur le Maire a intégré le Comité de bassin entre la communauté de communes Pays-Fort Sancerrois Val-de-Loire et la communauté de communes Cœur de Loire.

➤ PISCINE

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de réaliser une étude de réhabilitation de la piscine et de ses modalités de fonctionnement.

➤ CONCOURS « NOYADE EN LOIRE »

La Municipalité organise un concours de dessin dans le cadre de la sensibilisation aux "Noyades en Loire". Les enfants sont invités à proposer un dessin sur la base de slogans proposés dans le règlement du concours.

Les dessins gagnants seront affichés sur les bords de Loire et permettront de réaliser une sensibilisation sur le risque de noyade en Loire.

Le concours est ouvert aux enfants de 6 à 18 ans.

Les dessins devront parvenir en mairie pour le 31 mars 2021 à 16h45.

Les gagnants du concours se verront remettre leur récompense le 13 juillet 2021.

Il a été demandé si des personnes hors commune pourraient participer. Mme FOURNIER a répondu favorablement.

M. TOUZERY se rapproche de la famille du petit garçon décédé l'année passée concernant le choix de la date de remise des résultats.

➤ PLANTATION D'UN CERISIER

La plantation du cerisier choisi par les enfants du Conseil Municipal des Enfants sera effectuée le mardi 9 mars à 16h45 au port de plaisance. Les conseillers municipaux sont invités à assister à cette plantation.

Mme MAITREPIERRE indique que le choix s'est porté sur un cerisier dont les fruits arrivent à maturité en juin, à la fin d'année scolaire.

Les CME a pensé à plusieurs noms pour le cerisier, sur lesquels les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer :

- mon CME cherry : 6 voix
- la première cerise : 1 voix
- le cerisier du temps
- le temps des cerises : 3 voix
- le smile cerisier : 3 voix

Mme PRON demande pourquoi le cerisier ne sera pas planté à l'ancien jardin partagé. Mme MAITREPIERRE indique qu'il s'agit d'un des rares terrains constructibles de la commune.

➤ MESURE VERTE DU CONSEIL

Pour sa première mesure, le conseil municipal avait décidé que la mairie et les écoles soient équipées avec des bacs de récupération de papier. Les devis sont en cours.

Le conseil municipal décide que des jus de fruits locaux soient utilisés pour les commémorations et rassemblements.

➤ RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE GEOREFERENCE DES CANALISATIONS

Conformément aux obligations réglementaires, le SIVOM AEPA va missionner un bureau d'étude pour réaliser un relevé topographique géo-référencé des canalisations d'eau et d'assainissement.

Cela sera nécessaire pour les travaux à réaliser sur les réseaux dans le cadre d'un schéma directeur (950 000 € de travaux repartis entre les deux communes), afin d'obtenir des subventions.

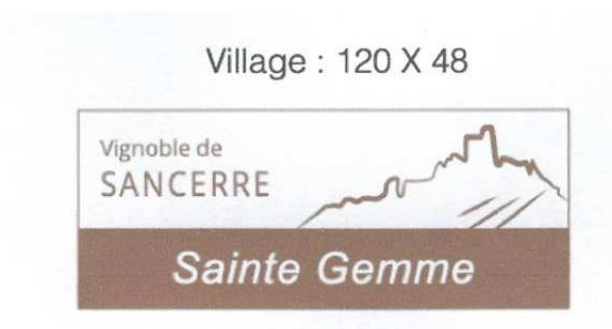
La voirie de la rue Amagat sera totalement touchée.

Il est proposé que les communes de Sancerre et Saint-Satur en profite pour réaliser en parallèle, avec la même entreprise, le relevé des réseaux d'eau pluviale.

Le coût pour chaque commune serait d'approximativement 5500 € HT.

➤ PANNEAUX « VIGNOBLE SANCERRE »

M. le Maire propose l'implantation des panneaux « Vignoble de Sancerre » qui seraient installés aux rond points : rond-point de Fontenay et rond-point Paul Cannier.



➤ ACQUISITION COMMUNE DE MATERIEL

M. le Maire a adressé un courrier aux communes de Bannay, Boulleret, Verdigny et Ménétréol pour proposer l'acquisition commune d'une balayeuse et d'un broyeur à végétaux.

M. le Maire va étendre la demande aux communes de Sury-pré-Léré et Léré.

➤ TRAVAUX POUR LA FIBRE

M. le Maire a reçu des demandes de permission de voirie de la part de la société qui installe la fibre sur notre territoire. Ils prévoient l'installation de plus de 80 poteaux bois attachés sur nos poteaux bétons. M. le Maire n'y est pas favorable et va recevoir l'entreprise.

➤ COMPTAGE VEHICULE QUAI DE LOIRE

Mme GANA demande si le comptage des véhicules sur le quai de Loire a été réalisé. M. NOEL a relancé le conseil départemental. Mme GANA indique qu'il serait préférable d'installer des chicanes plutôt que des dos d'âne ou des plots au milieu de la rue.

➤ **CHEMIN DES CONDUITS**

Mme COQUERY fait part des remerciements de M DAVOUS suite à l'intervention du service technique pour le bouchage des trous. Mme COQUERY indique avoir demandé un devis à un géomètre expert (5000 à 7000 €). Mme COQUERY a rendez-vous avec le notaire jeudi pour se renseigner pour les actes et le coût.

M. le Maire indique que les coûts de géomètre et des actes devraient être partagés entre les riverains, la commune prenant ensuite en charge les travaux de voirie à réaliser.

M. NOEL a demandé un devis à l'entreprise ROBINEAU.

M. TOUZERY indique que le panneau de l'impasse des Batailles est arrivé.

➤ **TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC**

M. CHAPUIS fait part de groupes d'enfants vers la piscine et le parking de Colruyt faisant preuve d'incivilité. M. TOUZERY indique que le policier municipal les a vus à deux reprises et la gendarmerie sera contactée.

➤ **ASPIRATEUR TENNIS**

Mme FOURNIER a reçu une entreprise pour évaluer le coût d'une balayeuse aspirante au tennis.

➤ **POINT INFORMATION**

M. TOUZERY indique que les travaux d'implantation d'un point information à Saint-Thibault vont être différés car il doit être réalisé une étude de sol.

➤ **CINE VIGNE**

M. CARRE a été contacté par Jérémy de la Maison des Sancerre qui propose de renouveler les manifestations ciné vignes sur les trois appellations viticoles : Sancerre, Pouilly et les Coteaux du giennois. Il y aurait deux séances sur le territoire.

Le conseil municipal est favorable à l'organisation de cette manifestation.

➤ **PIANO DU LAC**

M. CARRE avait entamé des discussions avec Baptiste, Responsable de piano du lac. L'organisation a été reprise par la Communauté de Communes pour bénéficier des aides du soutien Pact régional. La Communauté de Communes a envoyé en mairie une demande pour savoir si la commune est intéressée. Il convient que la commune réponde par écrit.

Il y aurait deux dates : les 13 et 14 juillet et fin juillet.

Cela ne pourrait pas se faire le 13 et 14 juillet sur Saint-Satur car la mise à l'eau du piano ne serait pas possible.

Il reviendra à la commune de fournir un terrain pour l'hébergement et de prendre en charge les repas.

Plusieurs communes souhaitent se positionner.

➤ LOIRE A VELO

Mme GANA demande qui a la charge de l'entretien de la voirie de la Loire à Vélo. M. NOEL indique que la commune a la charge des axes secondaires et le Département a la charge de l'axe principal.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h35.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Et ont signé les membres présents :